

Budget de la dette publique de l'exercice 1878.

Art. 1^{er}. Les crédits alloués par les articles 8 et 9 du budget de la dette publique de l'exercice 1878 sont respectivement augmentés des sommes suivantes :

Art. 8. Dette à 4 p. c. . . fr. 579.792 08
Art. 9. Dette à 3 p. c. . . 2,240,000 »

Art. 2. Sont ouverts et rattachés au même budget, dont ils formeront les articles 22 bis et 23 bis, les nouveaux crédits ci-après :

Art. 22 bis. Courtage de 1 p. m. sur le capital effectif de 60 millions de francs en dette à 3 p. c. négocié par convention du 25 janvier 1878, en vertu de diverses lois . . . fr. 60,000 »

Art. 23 bis. Frais relatifs à la liquidation de la rémunération immédiate accordée par la loi du 5 juin 1870, pour les caisses de milice des années 1871, 1872, 1873 et 1874 . . . fr. 6,475 74

Budget du ministère des finances de l'exercice 1878.

Art. 5. Les crédits supplémentaires suivants sont alloués au budget du ministère des finances pour l'exercice 1878, savoir :

Art. 3. Frais de procédure, exercice 1875, fr. 339 37
Exercice 1876 . . . 420 86
Exercice 1877 . . . 19 10

799 33

Art. 13. Service de la conservation du cadastre. — Traitements 2,500 »

Art. 21. Indemnités, primes et dépenses diverses 15.000 »

Art. 24. Matériel :
Exercice 1877. fr. 11,149 39
Exercice 1878 . . . 5,000 »

16,149 39

Art. 25. Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre, exercice 1877 63 »

et texte du projet de loi. Séance du 17 mai 1879, p. 194-196. — Amendement. Séance du 24 mai, p. 197-198. — Rapport. Séance du 20 juin 1879, p. 221.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 8 juillet 1879, p. 1438.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 22 juillet 1879, p. 37.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 23 juillet 1879, p. 275.

Art. 31. Dépenses du domaine :

Exercices 1866 à
1875. fr. 1,050 80
Exercice 1876 . . . 644 16

1,674 96

Art. 32. Frais de construction et de réparation de routes destinées à faciliter l'exploitation des propriétés de l'Etat.

Exercice 1876 . fr. 20 »
Exercice 1877 . . . 1 20

21 20

Art. 39. Dépenses imprévues non libellées au budget.

3,453 80

Total . . fr. 39,661 68

Art. 4. Les crédits alloués par les articles précédents seront couverts au moyen des ressources ordinaires.

Art. 5. La présente loi sera exécutoire le jour de sa publication au *Moniteur belge*.

Promulguons, etc.

(Contre-signée par le ministre des finances, M. CHARLES GRAUX.)

224. — 30 JUILLET 1879. — LOI

qui alloue des crédits supplémentaires au budget du ministère de l'instruction publique pour l'exercice 1878 (1). (Monit. du 7 août 1879.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Le budget du ministère de l'instruction publique, pour l'exercice 1878, fixé par la loi du 29 août de la même année, *Moniteur*, n° 242, est augmenté de la somme de quatre-vingt-neuf mille trois

(1) Session de 1878-1879.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 2 avril 1879, p. 163. — Rapport. Séance du 25 avril, p. 176. Amendements du gouvernement. — Séance du 6 mai 1879, p. 178-179. — Rapport sur ces amendements. Séance du 8 mai, p. 179.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 8 juillet 1879, p. 1435-1437.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 22 juillet 1879, p. 41.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 22 juillet 1879, p. 266.

cent quatre-vingt-seize francs soixante-quatre centimes, pour payer les dépenses suivantes :

1° *Université de Liège.* — Trente-deux mille francs, pour payer des dépenses pour le matériel de ladite université, concernant l'année 1878 et des années antérieures. fr. 52,000 ,

Cette somme formera l'article 41 du budget de l'exercice 1878.

2° *Enseignement normal moyen.* — *Bourses de voyage.*

— Quatre mille francs, pour payer des dépenses de l'enseignement normal moyen se rapportant à l'année 1878 et pour liquider les deux derniers termes semestriels de la bourse de voyage accordée à M. Grafé 4,000 ,

Cette somme sera ajoutée à l'article 18 du budget de l'exercice 1878.

3° *Enseignement primaire.*

— Trois mille cinq cents fr., pour payer les frais de voyage des inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire et des inspectrices déléguées en 1878 3,500 ,

Cette somme sera ajoutée à l'article 34 du budget de 1878.

4° *Commission d'entérinement.* — Quatre cent soixante

et dix francs, pour payer les frais de vacation restant dus aux membres de la commission d'entérinement pour l'année 1877 470 ,

Cette somme formera l'article 42 du budget de 1878.

5° *Enseignement supérieur.*

— Douze mille cinq cent vingt-neuf francs soixante-sept centimes, pour rembourser à la caisse des veuves et orphelins des professeurs de l'enseigne-

ment supérieur les avances faites au trésor public dans le paiement des pensions payées en 1878, conformément aux prescriptions de la loi du 13 mars 1867 12,529 67

Cette somme formera l'article 43 du budget de 1878.

6° *Enseignement moyen.* — Cent dix-sept francs, pour payer des prorata de traitement de disponibilité dus à des professeurs de l'enseignement moyen pour 1878 117 ,

Cette somme sera ajoutée à l'article 27 du budget de 1878.

7° *Enseignement primaire.*

— Trente-six mille sept cent soixante-dix-neuf francs quatre-vingt-dix-sept centimes, pour payer des frais de voyage dus à des conducteurs des ponts et chaussées 36,779 97

Cette somme sera ajoutée à l'article 36 du budget de 1878.

Total. . . fr. 89,396 64

Art. 2. Les crédits mentionnés dans la présente loi seront couverts au moyen des ressources ordinaires du trésor.

Promulguons, etc.

(Contre-signée par le ministre de l'instruction publique, M. P. VAN HUMBRECK.)

225. — 30 JUILLET 1879. — LOI relative à l'éméritat pour les professeurs de l'enseignement supérieur (1). (Monit. du 7 août 1879.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

(1) CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Session de 1876-1877.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 5 juillet 1877, p. 282-284.

Session de 1877-1878.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance